

Régie Electrique
Réunion du Conseil d'Exploitation
30 mai 2016 à 10 h 30

Présents : Messieurs Alain Luboz, Daniel Personnaz, Lucien Vincendet, Valentin Vincendet

Excusés : Françoise Renou donne procuration à Daniel Personnaz, Victor Personnaz donne procuration à Alain Luboz.

Absent : Loïc Personnaz

Autres personnes présentes : Jérémy Tracq, Maire (à 11 h 00), Emmeline Viallet, adjointe au maire, en charge du personnel communal.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain Luboz, Président de la régie électrique.

Le conseil d'exploitation de la régie électrique de Bessans s'est réuni suite à la convocation du 30 mai 2016.

L'ordre du jour était le suivant :

- révision du salaire des agents de la régie.
- questions diverses.

En préambule de l'ordre du jour, Monsieur Valentin Vincendet prend la parole et exprime son mécontentement suite à la dernière convocation.

En effet, les membres du conseil d'exploitation étaient présents dans la salle de réunion mais le Président et le Maire se sont présentés en retard sans avoir pris le soin de s'excuser au préalable.

La réunion du 27 mai 2016 a été annulée et reportée ce jour.

De plus il dénonce une mauvaise ambiance depuis quelque temps au sein de la régie suite à des informations qui ont été divulguées auprès du personnel de la régie.

1 – augmentation salariale

Cette mise au point étant faite, Emmeline Viallet, adjointe au maire, explique les raisons de sa présence au conseil de régie. Etant en charge du personnel de la commune et à la demande du Président, elle a pris en charge la demande d'augmentation des salaires.

Elle rappelle aux membres du conseil, que les 2 agents sont soumis au statut national du personnel des industries électriques et gazières (I.E.G), décret de 1946 pris après la nationalisation d'EDF par l'Etat.

Ces statuts prévoient les dispositions concernant le recrutement, la titularisation, la rémunération et la retraite des agents IEG.

Elle indique également que le conseil adhère à l'UNELEG (union nationale des entreprises locales d'électricité et de gaz), syndicat professionnel d'employeurs à la disposition des membres du conseil pour leur donner toutes les informations nécessaires concernant le droit du travail.

Par ailleurs, l'électricien a droit à un compte épargne jours retraite, ce compte a été ouvert en tenant compte de la date de titularisation soit depuis le 1^{er} janvier 2012. Ses droits sont donc régularisés.

Chaque année les agents doivent avoir un entretien individuel avec le Président de régie, cet entretien conditionne les avancements aux choix, et validé par le Maire.

Jusqu'à présent les agents n'ont jamais eu d'entretien, ne permettant pas ainsi de revoir leur salaire, leur évaluation professionnelle et les conditions de travail.

Daniel Personnaz indique qu'une prime exceptionnelle de 1000 euros a été attribuée à chacun des agents le 31 décembre 2013.

Emmeline Viallet pose la question : cette prime ne figure pas dans la grille indiciaire et qu'à l'avenir il conviendra de respecter les grilles de salaires pour rester dans la légalité.

Le Président ouvre la discussion sur les avancements au choix de fin d'année comme le prévoient la recommandation patronale relative aux mesures salariales (courrier du 4 décembre 2015 de l'Union Française de l'Electricité (UFE) et l'Union Nationale des Employeurs des Industries Gazières (UNEmig) .

Rappel de la situation administrative des agents :

- Monsieur Christophe Lombard : collègue maîtrise - GF 08/NR 105
- Madame Florence Vincendet : collègue maîtrise - GF 10/NR 130

Monsieur le Président propose aux membres du conseil de régie de débattre sur les augmentations de salaire et la possibilité d'avancer de l'échelon 4 à l'échelon 5 avec 1 an d'avance au 1^{er} janvier 2017.

Après une discussion animée, les membres du conseil d'exploitation et le Maire trouvent un accord.

Les membres du conseil votent à l'unanimité les avancements individuels pour les agents comme exposé ci-dessus et proposent également l'avancement à l'échelon 5 pour les 2 agents compte tenu de leur ancienneté 1982 et 1996.

<u>Pour Christophe Lombard</u>	situation actuelle	Situation nouvelle
Avancement au 1 ^{er} janvier 2016	GF 8 NR 105	GF 8 NR 110
Reclassement au 1 ^{er} juin 2016	GF 08 NR 110	GF 9 NR 120
Avancement d'échelon au 1^{er} janvier 2017	Echelon 4	Echelon 5

<u>Pour Florence Vincendet</u>	situation actuelle	Situation nouvelle
Avancement au 1 ^{er} janvier 2016	GF 10 NR 130	GF 10 NR 135
Reclassement au 1 ^{er} juin 2016	GF 10 NR 135	GF 11 NR 145
Avancement d'échelon au 1^{er} janvier 2017	Echelon 4	Echelon 5

2 – Questions diverses

Monsieur Lucien Vincendet demande l'état des impayés. Le Président lui répond qu'à ce jour, il ne reste que 1500 € à percevoir, des relances sont en cours.

Monsieur Vincendet demande pour quelle raison la passerelle olympique n'est plus éclairée. Le Président va en référer à l'électricien.

Monsieur Valentin Vincendet indique que la confrérie de St Antoine Cœur de Dieu Ste Agathe demande s'il y a la possibilité d'éclairer la croix de La chapelle de Tierce, d'établir des devis et les transmettre au Président.

Le Président de la Régie Electrique de Bessans,

Alain Luboz

